

RAPPEL DES SPECIFICITES PROPRES A CHAQUE DISPOSITIF

Outre les postes « classiques » de Chef de clinique / Assistant Hospitalo-Universitaire au CHU, 4 autres dispositifs visent à permettre à des candidats, internes en fin de cursus, de parfaire leur formation dans le cadre d'un post internat. Leur projet doit leur permettre de compléter leurs compétences et de consolider leur maîtrise professionnelle, dans le cadre lorsque cela est possible d'un DESC.

Chaque dispositif présente des spécificités qu'il est important de connaître et de prendre en compte dans la définition des projets des candidats.

CCU REGION

Nomination par la Faculté de médecine et le CHU de Lille pour une durée de 2 ans sur un poste de Chef de clinique

Convention de mise à disposition signée avec le Centre hospitalier d'accueil dans lequel il doit exercer son activité clinique

Absence d'activité hospitalière au CHU de Lille

Définition d'objectifs universitaires (pédagogiques et de recherche clinique) en lien avec la spécialité et les spécificités de Centre hospitalier d'accueil

Le poste bénéficie d'un **double financement** :

- la **part universitaire financée par le Conseil Régional** qui définit chaque année le nombre de postes alloués
- la **part hospitalière financée par le Centre Hospitalier d'accueil**

ASSISTANT SPECIALISTE EN CHU "BACHELOT"

Recrutement par le CHU de Lille sur un poste d'Assistant spécialiste

Durée d'engagement de 2 ans. Possibilité de recrutement sur **1 an** sur projet spécifique et demande du candidat

Partage d'activité obligatoire entre le CHU (80%) et un Centre hospitalier (20%) - sauf spécificité médicale particulière.

Le **nombre de postes alloués** à chaque subdivision est décidé annuellement par le Ministère de la Santé.

Pour les assistants ayant bénéficié d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou de maladie, peuvent solliciter, sur demande, une prolongation d'une durée égale à la durée du congé visant à bénéficier du titre d'ancien assistant des hôpitaux. Dans ce cas, une demande de surnombre doit être réalisée sur la plateforme.

ASSISTANT A TEMPS PARTAGE

Recrutement par le Centre Hospitalier sur un poste d'Assistant spécialiste (2 ans)

A la fin de l'assistantat, double engagement :

- de l'établissement à ouvrir un poste pour le praticien
- de l'assistant à candidater sur ce poste

Organisation du temps partagé conformément aux principes suivants :

- Liberté d'organisation laissée aux responsables médicaux et au candidat selon besoins
- Le temps de travail assuré dans chaque établissement ne peut être inférieur à 50% sur les 2 ans

ASSISTANT SPECIALISTE AMBULATOIRE

Recrutement par le CHU de Lille sur un poste d'Assistant spécialiste (2 ans)

Objectif : renforcer l'accès territorial aux soins, le lien ville-hôpital et accompagner la construction de nouveaux parcours professionnels en ambulatoire

Activité partagée entre le CHU de Lille et une structure ambulatoire (centre de santé, maison de santé pluridisciplinaire, cabinet libéral notamment).

Le nombre de postes alloués à chaque subdivision est décidé annuellement par le Ministère de la Santé.